

Instructeur des Services d'urgence Niveau I **NFPA 1041**

Responsable du cours :

Manitoba Emergency Services College – Programme des chargés de cours en services d'urgence

Clientèle cible :

Toutes les personnes qui donneront des cours de services d'urgence

Restrictions quant aux participants :

Tous les candidats doivent posséder une copie de la 6^{ième} édition du chargé de cours des services d'urgence et des services d'incendies de l'IFSTA. **Les candidats aux services d'incendie** doivent posséder une copie de la 3^{ième} ou de la 4^{ième} édition des Fondements pour la lutte contre les incendies de l'IFSTA. **Les candidats des SMU** doivent posséder une copie du manuel actuel des IMU ou des TA.

Description du cours :

Durée : 40 heures

Ce cours est conçu pour donner aux personnes qui donneront des cours de services d'urgence les compétences et les techniques d'enseignement nécessaires. **Ce niveau est conforme aux normes actuelles de la NFPA 1041 (1996) pour les chargés de cours des Services d'incendie et être accrédité auprès de l'International Fire Service Accreditation Congress (IFSAC)**

Objectifs du cours :

Les thèmes incluent :

- Une méthode en quatre étapes pour l'enseignement
- La planification des cours
- Les objectifs
- Le milieu d'apprentissage
- Les techniques d'enseignement

- Les principes de l'apprentissage et de la préparation des cours
- Les techniques d'enseignement à risques élevés
- Les sessions d'enseignement pratique

Cours préalables :

Un des suivants :

- Pratiques de lutte contre les incendies Niveau I NFPA 1001 **ou** Protection contre les incendies et planification des urgences **ou**
- Intervenant médical d'urgence (il faut fournir une copie récente du certificat d'IMU ou une copie récente de Soins immédiats en RCR ou un certificat de niveau C en RCR lors de la demande) **ou**
- TA (et une copie récente d'un certificat d'IMU et une copie récente de Soins immédiats en RCR **ou** un certificat de niveau C en RCR – une preuve doit être fournie avec la demande)

Genre de formation :

On demande aux candidats de compléter des études en dehors des cours et une préparation lors des cours. Les candidats doivent lire les chapitres 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 de la 6^{ième} édition du chargé de cours des services d'urgence et des services d'incendies de l'IFSTA avant le début des cours.

Taille de la classe :

Minimum 8, maximum 12

Emplacement du cours :

Manitoba Emergency Services College

Disponibilité du cours :

Veillez vous référer au calendrier de formation du Manitoba Emergency Services College, disponible par le biais du Bureau du commissaire aux incendies (sans frais au 1-888-253-1488) et en ligne au http://www.firecomm.gov.mb.ca/mesc_calendar.html

Frais :

Les frais de ce cours sont de 325 \$ (chèque à l'ordre du ministre des Finances)

Point d'accès :

Bureau du commissaire aux incendies
Manitoba Emergency Services College
1601 VanHorne Avenue East
Brandon, MB R7A 7K2
Tél. : 204-726-6855
Télécopieur : 204-726-6847
Sans frais : 1-888-253-1488
Courriel : emerserv@govmb.ca
Formulaire de demande :
<http://www.firecomm.gov.mb.ca/graphics/ApplicationForm.pdf>

Commentaires additionnels :

Certification : on remettra un Certificat aux candidats qui auront réussi un examen écrit et des évaluations pratiques. Les candidats doivent obtenir 75% lors de l'examen écrit et des évaluations pratiques. Les chargés de cours qui veulent enseigner les programmes du collège doivent signer un contrat d'instructeur et accepter de se conformer aux politiques concernant les chargés de cours.